

<https://www.aefinfo.fr/depeche/705955>

Antonin Gouze

10 min read

Rapport IG sur Stanislas : que fait le MEN et qu'en pensent les représentants du privé, alors que des sanctions sont réclamées ?

Après la publication par *Mediapart* du rapport de l'IGESR sur le collège-lycée privé Stanislas le 16 janvier 2024, les réactions et demandes de sanctions se multiplient. Le MEN assure "mettre en œuvre les recommandations de l'IGESR", tandis que la direction de Stanislas souligne "l'absence de faute susceptible de poursuites disciplinaires". Le Snes-Unsa pointe des "dérives sérieuses" tandis que la direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris évoque des "situations individuelles problématiques". La mairie de Paris annonce "suspendre son financement légal" à Stanislas.



La Fep-CFDT réclame "davantage de contrôle de l'utilisation des fonds publics et du respect des valeurs de la République", à la suite de la publication par Médiapart le 16 janvier 2024 du rapport de l'IGESR sur le collège-lycée privé Stanislas, à Paris. Google Maps

Le rapport de l'~~IGESR~~ sur le collège-lycée privé parisien Stanislas publié par [Médiapart](#) le 16 janvier 2023 ([lire sur AEF info](#)) fait réagir les acteurs de l'enseignement et les pouvoirs publics. L'inspection générale avait été saisie en février 2023 suite à des [révélations](#) du média sur des dérives en matière d'éducation à la vie sexuelle et affective dans l'établissement ([lire sur AEF info](#)), puis un rapport avait été remis en juillet 2023, sans qu'il ne soit rendu public.

À la suite des récentes déclarations de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra, sur les raisons de la scolarisation de ses enfants à Stanislas ([lire sur AEF info](#)), le sujet des pratiques de l'établissement privé catholique est revenu sur la table.

Le rapport de l'inspection générale fait état "d'impasses volontaires" dans la mise en œuvre des programmes de SVT de Stanislas, ainsi que "d'un cadre juridique du contrat d'association imparfaitement respecté". La nouvelle ministre de l'Éducation nationale a assuré sur France 2 le 17 janvier "ne pas avoir eu" le rapport, mais seulement "une courte synthèse", et que le "plan d'actions de près de 15 mesures" demandé au rectorat par Gabriel Attal en août 2023 serait "suivi avec toute la rigueur nécessaire".

la mise en œuvre des recommandations "engagée" (menj)

Contacté par AEF info, le ministère de l'Éducation nationale confirme que la mise en œuvre des recommandations de l'IGESR "a été engagée à la suite de l'envoi du rapport, le 2 août 2023", à travers :

- "la présentation du rapport par les inspecteurs généraux au directeur diocésain,
- deux échanges entre le rectorat et le directeur diocésain en septembre 2023 et janvier 2024 (ce dernier s'étant engagé à changer le directeur de Stanislas à la rentrée 2024)".

Le ministère indique également que "le rectorat reste très attentif à la mise en œuvre des recommandations du rapport d'inspection générale en mobilisant notamment les corps d'inspection territoriaux". Par ailleurs, le ministère souligne que, le 2 août, un "signalement spécifique auprès de la procureure de la République de Paris a été effectué sur un cas particulier de dérive de la part d'un parent d'élève assurant des séances de catéchèse".

"pas de faute susceptible de poursuites disciplinaires" (direction de Stanislas)

Dans un communiqué du 16 janvier, la direction de Stanislas "s'étonne" de la publication du rapport, arguant que l'IGESR "nous a fait savoir que le rapport ne caractérisant pas de faute susceptible de poursuites disciplinaires" et qu'il "n'avait pas à être communiqué en l'état". Elle regrette aussi que le rapport "n'ait pas fait l'objet d'une rencontre contradictoire permettant de recueillir nos observations sur ses éléments et ses conclusions".

Par ailleurs, la direction de l'établissement souligne que "les inspecteurs généraux ne confirment pas les faits d'homophobie, de sexisme et d'autoritarisme mis en avant par les articles de presse".

Enfin, elle dit "prendre acte des 14 préconisations du rapport" mais note qu'elles "ne concernent aucunement les accusations initiales". L'établissement dit "se réserver le droit de réagir devant la justice face à des accusations mensongères et diffamatoires".

Des "situations individuelles problématiques" mais "pas d'irrégularité grave"
(Enseignement catholique de Paris)

En réaction au rapport de l'IGESR, la direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris (dont le rôle est de "promouvoir et coordonner" les écoles, collèges, lycées privés catholiques de Paris), prend acte, dans un communiqué, des "situations individuelles problématiques", en particulier des "propos choquants et inadmissibles tenus par des intervenants en catéchèse". Pour autant, elle souligne que "ces situations avaient été identifiées et traitées" par la direction avant le début de l'enquête de l'inspection générale et qu'elles "allaient à l'encontre de la ligne de conduite à Stanislas".

Concernant "le renforcement de l'égalité filles-garçons" recommandée par l'IGESR, la direction diocésaine rappelle que Stanislas "propose trois collèges, mixte, filles ou garçons", mais que cette proposition "ne peut pas être interprétée comme une position

sexiste" et que l'établissement fait de l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes "une priorité". De même, l'institution estime que l'éducation sexuelle et la prévention sont "traitées avec beaucoup de sérieux à Stanislas, dans le cadre d'un projet éducatif ouvertement catholique qui peut tout à fait s'articuler avec les obligations légales".

Enfin, à propos des accusations de prosélytisme religieux, le communiqué rappelle le "respect nécessaire de la liberté de conscience" et incite les établissements privés à "distinguer la culture religieuse et la catéchèse", tout en rappelant que "les établissements catholiques sont attentifs à ne pas faire peser de pression en matière religieuse". Toutefois, il note qu'on ne peut reprocher aux établissements catholiques "d'avoir une parole engagée, respectueuse de la liberté de croire de chacun".

La direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris affirme que la mission de l'inspection générale "n'a pas fait état de sanctions possibles ou d'irrégularité grave qui mettrait l'établissement en contradiction avec ses obligations de manière générale".

La mairie de paris suspend son financement légal à Stanislas

De son côté, la mairie de Paris annonce dans un communiqué du 17 janvier "suspendre son financement légal de l'établissement privé Stanislas" - qui était de 1 373 905 € en 2022-2023 - "dans l'attente d'une clarification de la part de l'État quant aux relations que la Ville doit légalement entretenir avec cet établissement privé sous contrat".

La municipalité réclame également la "transmission officielle" du rapport de l'IGESR "aux collectivités qui financent cet établissement", ainsi que celle "du plan d'actions" de 15 mesures réclamé par Gabriel Attal au rectorat à la réception du rapport en août. Elle dit enfin se réserver la possibilité "de se constituer partie civile dans le cadre des procédures judiciaires qui pourraient être déclenchées par l'autorité judiciaire".

Que la ministre "démontre son engagement pour le service public" (Snep-Unsa)

De son côté, le syndicat des personnels de l'enseignement privé ~~Snep-Unsa~~ s'inquiète de "certains messages délivrés dans le cadre de la catéchèse" à Stanislas. Une inquiétude renforcée par le fait que cet enseignement "est rendu obligatoire, contrairement à ce que prévoient les dispositions inscrites au code de l'éducation". Pêle-mêle, le Snep évoque un

"enseignement catéchiste prosélyte", "une forte pression religieuse" et "une incitation à être baptisé".

Le syndicat dénonce par ailleurs le sort réservé à certains élèves de Stanislas qui auraient été "remerciés sans préavis dès lors qu'ils présentaient des signes annonçant qu'ils ne correspondaient pas au cadre élitiste, en contradiction avec l'obligation de mixité sociale inscrite au code de l'éducation". L'organisation appelle donc Amélie Oudéa-Castéra à "démontrer son engagement pour le service public" pour que "l'enseignement obligatoire reste conforme à ses programmes et instructions officielles", et propose que la ministre puisse :

- "désigner la directrice ou le directeur de l'école plutôt que de laisser ce choix à d'autres,
- choisir les personnels de direction du collège et du lycée, en modifiant la loi actuelle qui permet à d'autres qu'elle-même de réaliser ce choix,
- augmenter les moyens humains des corps d'inspection afin que ceux-ci puissent réaliser pleinement leurs missions de conseils de tous les enseignants et de contrôle de tous les établissements,
- conforter le statut des enseignants".

De son côté, la Fep-CFDT, premier syndicat de l'enseignement privé sous contrat, rappelle "que tous les établissements privés sous contrat avec l'État participent au service public d'éducation" et "perçoivent de l'argent public". À ce titre, elle réclame "davantage de contrôle de l'utilisation des fonds publics et du respect des valeurs de la République". "Il est urgent que l'État s'en donne les moyens", conclut-elle.

Les syndicats du public exigent la rupture du contrat d'association avec l'État

Le Snes-FSU s'indigne, dans un communiqué du 17 janvier, de "l'homophobie, du sexisme, du non-respect des programmes et de la liberté de croyance, du risque pour la santé des élèves et de propos pénalement répréhensibles" évoqués dans le rapport de l'IGESR. L'organisation demande "que le contrat accordé à cet établissement lui soit retiré" et que le rectorat de Paris "réunisse d'urgence la formation contentieuse et disciplinaire du C.I.E.N pour avis sur l'autorisation de recevoir des boursiers".

Le SE-Unsa s'inquiète aussi "des dérives inquiétantes" évoquées dans le rapport qui indiquent que "les termes du contrat signé avec l'État ne sont pas respectés". Le syndicat dénonce aussi le fait que "le caractère propre" de Stanislas lui permet "de faire certains choix, parfois contraires à la loi", qui "remettent en cause l'égalité filles/garçons".

Aussi, le SE-Unsa dénonce le "soutien financier et politique de l'État" à Stanislas et réclame des sanctions "face à l'illégalité et à l'usurpation de l'argent public" :

- "la fin du contrat entre l'État et Stanislas,
- le contrôle de tous les établissements privés sous contrat afin d'attester leur respect des termes du contrat d'association avec l'État et la rupture immédiate du contrat en cas de non-respect des engagements".

L'établissement Stanislas en chiffres

En 2023, l'établissement privé catholique Stanislas accueillait 3 600 élèves, dont 750 internes, au sein de :

- une école maternelle (4 classes) et primaire (13 classes)
- un collège (avec des classes Segpa et Ulis)
- un lycée (27 classes, dont une classe Ulis, un internat de filles et un internat de garçons)
- des classes préparatoires aux grandes écoles (avec un foyer de filles et un foyer de garçons)

Son chiffre d'affaires était de 22 millions d'euros en 2022.